



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 236-21 INTITULÉ : « Règlement numéro 236-21, modifiant le plan d'urbanisme afin de modifier les interventions retenues pour les réseaux de transport »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 juin 2021, le conseil de la municipalité de Dixville a adopté par résolution le projet de règlement n° 236-21 intitulé : « *Règlement numéro 236-21, modifiant le plan d'urbanisme afin de modifier les interventions retenues pour les réseaux de transport* ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 214-20 afin de modifier les interventions retenues pour les réseaux de transport.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 16 juin et le 5 juillet 2021.

Date limite de réception des avis écrits: 5 juillet à 10h00

Par courrier à l'adresse suivante :

Municipalité de Dixville

251, chemin Parker

Dixville, Québec J0B 1P0

Par courriel à l'adresse suivante :

bureaumunicipal@dixville.ca

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.dixville.ca ou au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Dixville, ce 15 juin 2021.

Sylvain Benoit

Directeur général, secrétaire-trésorier